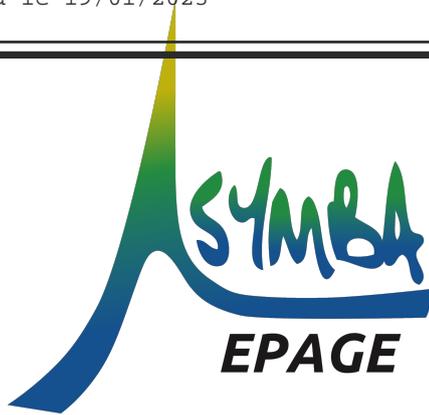


EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt trois, le 16 janvier 2023 à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	06/01/2023
Date de séance	16/01/2023

Membres en exercice	27
Membres présents	27
Membres votants	26

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
LALAIZON	Michel
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
GOURMAUD	Aurélie
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
PENICAUT	Pierre-Yves
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
GUINET	Claude

EXCUSÉS	
FOUCHER*	Alain
FABRE	Paul
VERNON	Christine
ROUSSEAU	Davy
MERCIER*	Dominique
FUSEAU	Alexandre
FORTIN*	Christophe
RICHEBOURG	Pascal
ANDRE	Mireille
EHLINGER	François
TAPON*	Renaud
JAROSZ*	Jean-Robert
LACROIX	Frédéric
BORDET	Francis
MAJEAU	Stéphane
CHENU	Francine
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
PERRON Alice	Directrice
CADIEU Margot	Technicienne IZH
COUPRIE Karine (visio)	Responsable administrative
LOIZEAU Clément	Technicien Rivières

\* Pouvoir

M. FOUCHER Alain a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard  
M. MERCIER Dominique a donné pouvoir à M. CHASSERIEAU Philippe  
M. FORTIN Christophe a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Pierre  
M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. AUTRET Michel  
M. TAPON Renaud a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane  
M. JAROSZ Jean-Robert a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Philippe CHASSERIEAU

**OBJET** : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

**AR Prefecture**

017-251710315-20230116-2023JANV1601-DE

Reçu le 19/01/2023

Dans ce cadre légal, les orientations générales de l'EPAGE SYMBA pour son projet de budget primitif 2023 sont définies dans le débat d'orientation budgétaire 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

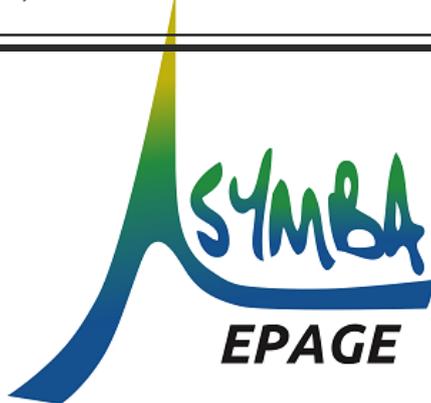
Le Président,

**M. BARUSSEAU Fabrice**



AR Prefecture

017-251710315-20230116-2023JANV1601-DE  
Reçu le 19/01/2023



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

**Préambule : BUDGET 2023 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget. Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

**Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que le DOB doit comprendre :**

- **les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme un investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la structure intercommunale.**
- **Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.**

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités.

**Cette note présente les composantes fixées par les différents textes listés.**

**L'analyse rétrospective sera quant à elle traitée lors des votes des Comptes Administratifs.**

## 1- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ENVISAGÉES SUR LES ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DE DÉPENSES ET DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT

- Les lignes directrices déjà définies dans le DOB 2022 sont maintenues.

### 1-1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

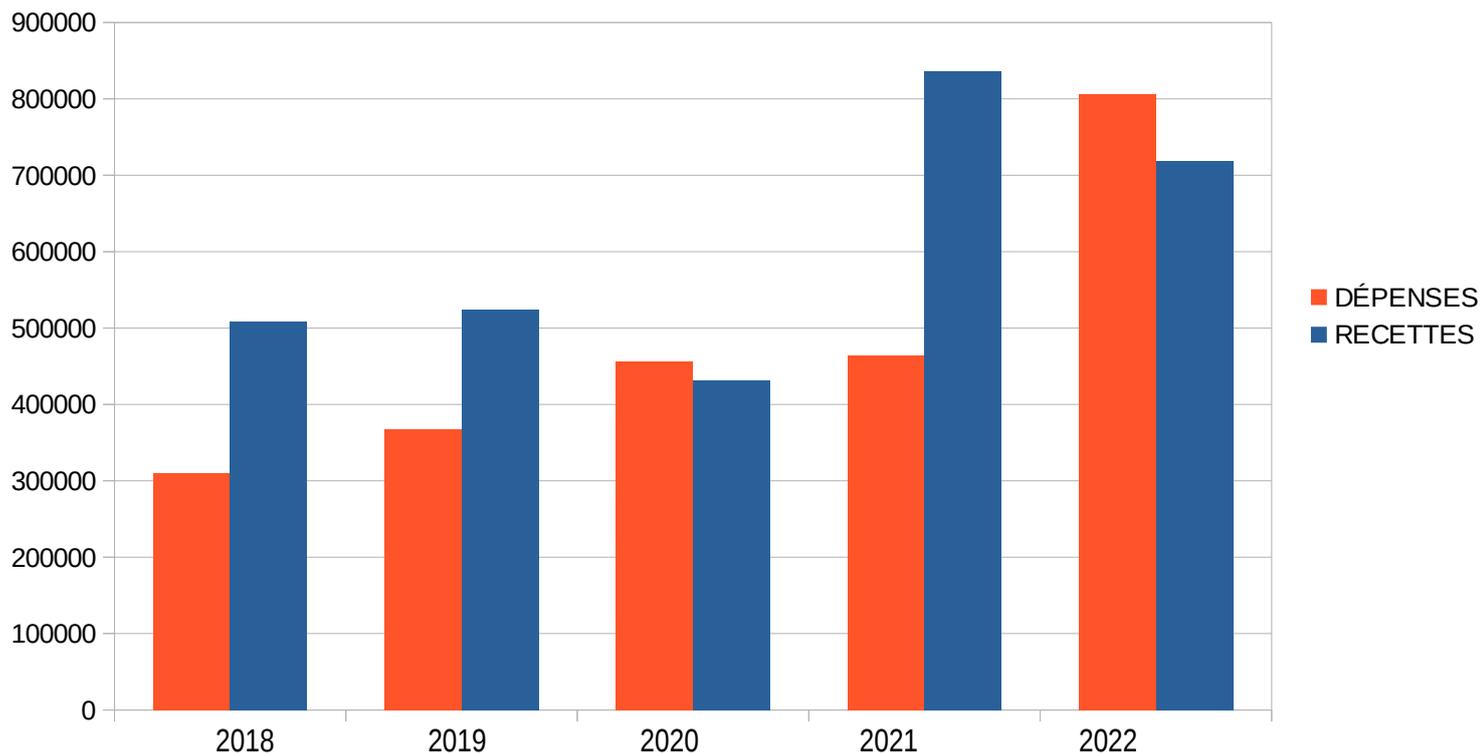
ART.	LIBELLÉ	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
6042	Achats prestations de services	573,39	44414,00	4351,70	44414
6042	Achats prestations de services (informatique)		3000,00		3000
60612	Électricité	198,41	350,00	189,22	350
60622	Carburants	2785,19	8600,00	6219,09	9000
60628	Autres fourn. non stock /fourn. d'entretien				
60628	Autres fournitures non stockées			1213,49	
60632	Fournitures de petit équipement	1421,96	2500,00	2202,05	2500
60633	Fourniture de voirie	148,68	1500,00	836,60	1500
60636	Vêtements de travail	1454,00	2200,00	3103,12	2200
6064	Fournitures administratives	708,88	1200,00	568,55	1000
6068	Autres matières et fournitures	5561,10	500,00	741,33	800
6132	Locations immobilières	1352,04	11000,00	1196,02	6500
6135	Locations mobilières	1191,00	1500,00	1211,00	1500
614	Charges locatives et de copropriété	360,00	500,00	360,00	500
615231	Voiries		23397,87		18002
615232	Réseaux	1900,80		11420,69	
615232	Réseaux : Phase 1	1185,75	47876,07	4227,66	
615232	Réseaux : Phase 2	15224,46	385078,00	93633,76	108075
615232	Réseaux : Phase 3	40367,53	288821,00	105209,40	178764
615232	Réseaux : Phase 4				270000
615232	AAP ZH : année 1	7731,91	38511,84	67290,13	183281
615232	AAP ZH : année 2		76219		71466
615232	AAP ZH : année 3		7600		49699
615232	AAP Renaturation		388600		165764
615232	« Etang de la Brèche »				365220
6152321	Réseaux (e-tiage)	716,40	6500,00	2844,80	
615232	Maîtrise d'œuvre				
61551	Matériel roulant	876,92	4000,00	3350,19	4000
6156	Maintenance	1052,60	1300,00	619,00	1300
6156	Maintenance (informatique)		1000,00		1000
6161	Multirisques	3227,75	3400,00	3335,51	4000
6168	Autres (assurances véhicules)	2877,86	4500,00	4211,87	5000
617	Études et recherches				
6182	Documentation générale et technique	4168,08	5000,00	4665,90	5000
6184	Versement à des organismes de formation	3075,00	3500,00	895,20	3500
6185	Frais de colloques et séminaires		300,00		300
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs				
6226	Honoraires		2000,00		2000
6227	Frais d'actes et de contentieux		4200,00		4200
6228	Divers			1536,50	4500
6231	Annonces et insertions	1088,00	10000,00	168,00	10000

## AR Prefecture

017-251710315-20230116-2023JANV1601-DE  
Reçu le 19/01/2023

6232	Fêtes et cérémonies		500,00	417,50	500
6236	Catalogues et imprimés	558,00	4500,00	892,00	4500
6238	Divers		500,00		500
6251	Voyages et déplacements (techniciens)	409,75	3000,00	1429,84	3000
6256	Missions			20,00	500
6261	Frais d'affranchissement	383,20	1000,00	573,84	1000
6262	Frais de télécommunications	1321,02	3600,00	2805,68	3600
6281	Concours divers (cotisations...)	288,00	500,00	238,00	500
6288	Autres services extérieurs	8674,50	8000,00	4354,50	10400
637	Autres impôts, taxes& vers. ass. (amendes...)				
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	252,76	300,00	252,76	300
6355	Taxes et impôts sur les véhicules				
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	1338,50	3300,00	3951,01	5200
6338	Autres impôts, taxes& vers. ass. sur rému.	446,17	500,00	707,13	1000
64111	Rémunération principale (Personnel titulaire)	70785,78	103400,00	87534,36	58750
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence				1105
64113	NBI				2000
64131	Rémunération (Personnel non titulaire)	78032,16	78000,00	150664,72	108100
64131	Rémunération (Personnel non titulaire) IZH		69050,00		98000
64131	Rémunération (Personnel non titulaire) Natura 2000		25000,00		12000
6451	Cotisations à l'URSSAF	42657,57	73500,00	68363,91	89630
6451	Cotisations à l'URSSAF IZH		39500,00		60000
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33908,22	56000,00	43361,24	39100
6453	Cotisations aux caisses de retraites IZH		7000,00		10000
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3125,65	5050,00	6058,09	7800
6454	Cotisations aux ASSEDIC IZH		4200,00		6000
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8587,62	14000,00	6932,35	17000
6456	Versement au FNC du supplément familial	1303,00	2950,00	653,00	900
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	148,34	550,00	236,12	535
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1413,34	2500,00	2402,67	2700
6475	Médecine du travail, pharmacie	273,60	900,00	615,60	800
6478	Autres charges sociales diverses				
6531	Indemnités	21222,48	22000,00	21557,76	23000
6532	Frais mission (élus)		1500,00	229,40	1500
6533	Cotisations de retraite	1072,32	1500,00	1100,87	1600
6534	Cotisations de sécurité sociale – part patronale				
6554	Contrib. aux organismes de regroupement				
65738	Autres organismes	11101,00	11200,00	11101,00	12700
658	Charges diverses de la gestion courante	3,05	10,00	2,46	10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2882,30	2700,00	2108,42	1500
6618	Intérêts des autres dettes				
668	Autres charges financières				
673	Charges exceptionnelles – titres annulés	272,57			
6748	Autres subventions exceptionnelles				
002	Résultat de fonctionnement reporté				
023	Virement à la section d'investissement		168817		84059,6
6811	Dotations aux amortissements	24031,06	22000,00	25973,23	33000
<b>TOTAL</b>		<b>413739,67</b>	<b>2116094,78</b>	<b>770138,24</b>	<b>2231124,26</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF

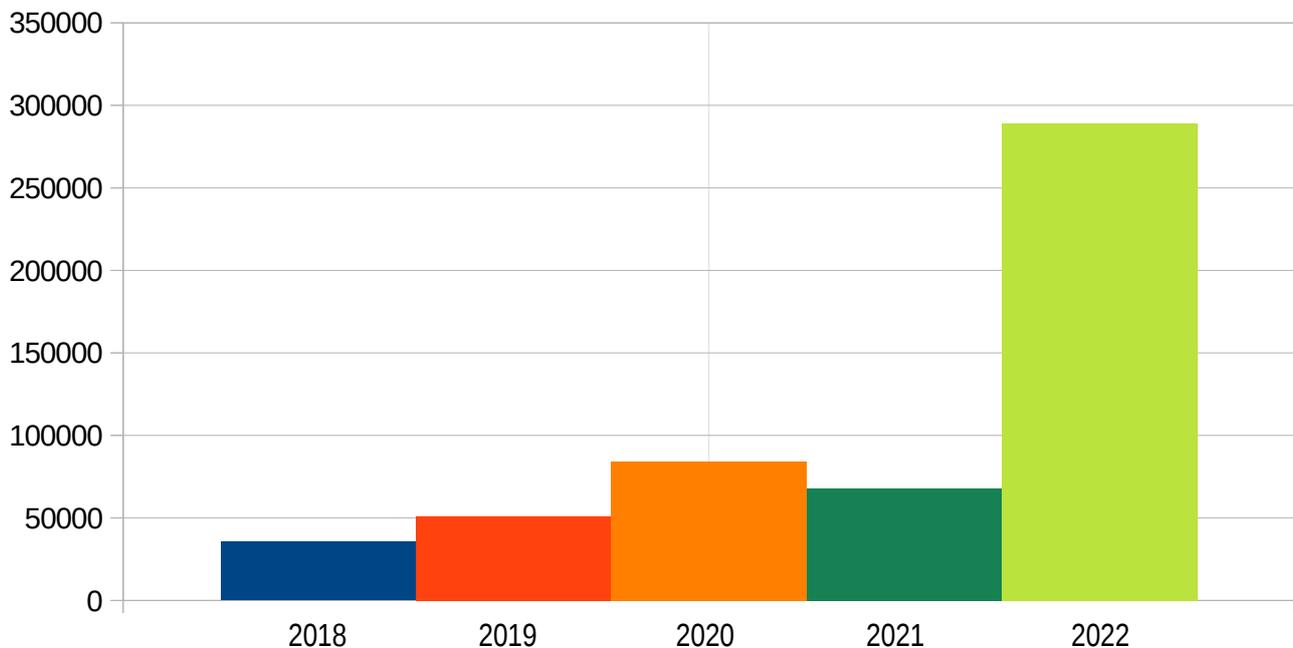


2022 n'est pas à l'équilibre car du retard a été pris sur la présentation des rapports d'activités pour solder les financements des années précédentes. Il est prévu de le résorber au cours du mois de janvier, permettant une augmentation significative de ces recettes de fonctionnement sur l'année 2023. Il permettra approximativement de compenser le déficit réalisé pour l'année 2022.

**1.1.1 011 – Charges à caractère général :**

- Les charges courantes de fonctionnement seront dans la continuité de l'année 2022 avec l'intégration des charges relatives aux nouveaux postes (téléphonie, fournitures administratives,...).
- L'augmentation des montants de travaux prévisionnels débuté en 2022 avec le lancement des appels à projets de renaturation et de restauration des zones humides des têtes de bassins versants, se poursuit sur l'année 2023, notamment par le report de la réalisation de certains projets.
- Il avait été proposé en 2022 de recruter un technicien de rivière supplémentaire pour accélérer la réalisation des travaux. Mais des départs n'ont pas trouvé de remplacement aussitôt, le recrutement complémentaire n'a été finalisé qu'en décembre. Il faut compter à minima 3 mois d'intégration pour un technicien, nos équipes ne sont donc pas encore à leur plein potentiel.
- Nous pouvons toutefois noter une nette progression dans le montant de travaux réalisés en 2022 en comparaison avec les années précédente. Cette montée en charge va se poursuivre en 2023.

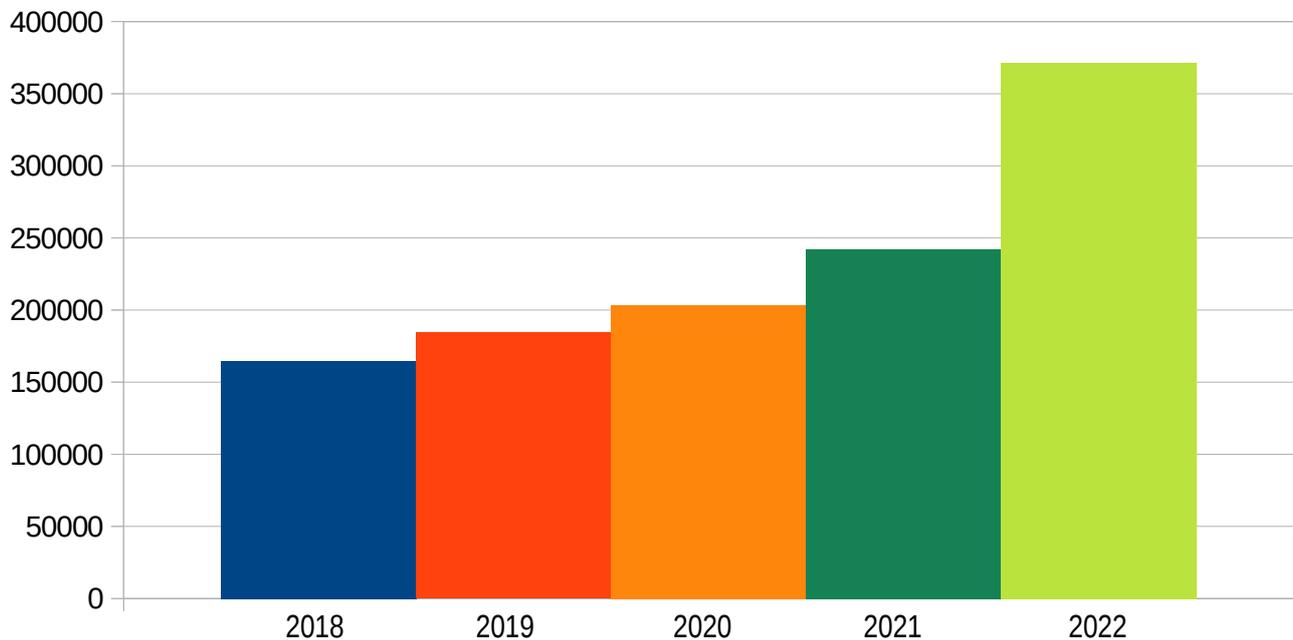
## TRAVAUX



**1.1.3.012 – Charges de personnel :**

- Les charges de personnel augmentent par rapport à l'année 2021 pour les motifs suivants :
  - Un poste de technicien de rivières en contrat d'accroissement d'activité temporaire (arrivée début 2022). Poste financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
  - Création d'un poste répartis sur les missions Natura 2000 et zones humides.
  - Quatre postes techniciens inventaires Zones Humides en contrats de projets (2 arrivées fin 2021 puis 2 autres arrivées en 2022). Postes financés par les EPCI via des conventions de délégation.
- Cette progression va se poursuivre en 2023 pour les motifs suivants :
  - Création d'un poste d'Ingénieure hydraulicienne en charge de la thématique inondation et de l'encadrement du pôle rivière.

## CHARGES SALARIALES



## AR Prefecture

017-251710315-20230116-2023JANV1601-DE

Reçu le 19/01/2023

**1-2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
ART.	LIBELLÉ	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
6419	Remboursement sur rémunérations	1570,27		11135,86	
6479	Remboursement sur autres charges sociales			884,2	
705	Etudes			1615,36	
708	Autres (prestations IZH)		150020	99713	150020
7471	Etat (Natura 2000)		20000		36495
7472	Régions	4227,5	8455		8455
7472	Région : Phase 4				27000
7472	Région : AAP ZH travaux 2021		70000		70000
7473	Département 17			32640	10000
7473	Département 17 : Phase 1		18318		18318
7473	Département 17 : Phase 2		86219		56219
7473	Département 17 : Phase 3		20056		14039
7473	Département 17 : Phase 4				54000
74751	GFP de rattachement	281617	281617	281619	281617
7478	Adour-Garonne				
7478	Adour-Garonne : Phase 1	49190	30336,00		30336
7478	Adour-Garonne : Phase 2	86726,9	144571,50		68700
7478	Adour-Garonne : Phase 3	55819,5	93032,50		46516
7478	Adour-Garonne : Phase 4				135000
7478	Adour-Garonne : Renaturation 2021	82882			
7478	Adour-Garonne : Subvention postes 2020	105306,6	45131,40		19034
7478	Adour-Garonne : Subvention postes 2021	47706,6	111315,40	79511,00	9300
7478	Adour-Garonne : Subvention postes 2022		57610,00	96731,50	75000
7478	Adour-Garonne : Subvention postes 2023				101046
7478	Adour-Garonne : AAP ZH		45000,00	58252,80	40000
7478	Adour-Garonne : ZH inventaire				
7478	Promhaies	250,9			
7478	CDA Saintes (étang de la brèche)		10000,00		10000
7478	PAPI	8993,1			
7478	« Etang de la Brèche »				301349
7588	Autres produits divers de gestion courante			0,98	
764	Revenus des valeurs mobilières				
7688	Autres	5162,04			
7788	Produits exceptionnels divers				
002	Excédent de fonctionnement reporté		464272,67		668679,81
	<b>TOTAL</b>	<b>729452,41</b>	<b>1655954,47</b>	<b>662103,70</b>	<b>2231124,26</b>

- 708 – Autres : prestation Inventaire Zones Humides auprès des EPCI, elles couvrent l'ensemble des dépenses engagées pour cette mission.
- 74751 – GFP de rattachement :
  - Cotisation annuelle des EPCI identiques à l'année 2022.

## CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS AU SYMBA

ANNÉE 2023

COMMUNE	CRITÈRES						COTISATION						GOUVERNANCE		2021	ÉCART
	surface (ha) De bassin versant	%	longueur de berge (m)	%	population	%	MDE (agents) (50%/EB-30%/LB-20%/POP)	COTISATION MDE	MDA (travaux) (50%/EB-50%/LB)	COTISATION MDA	CLIMRAGES (ancienne clé)	TOTAL	Nombre de communes	Comité syndical avec 26 délégués		
CC Vals de Saintonge	49718	44,92	566269	48,93	17347	18,72	40,88	42316	46,93	75598	12217	130131	54	11	137540	-7409
CA Grand Cognac	26647	24,08	348629	30,13	31967	34,50	27,98	28955	27,10	43659		72614	24	7	67095	5519
CDA Saintes	26594	24,03	206714	17,86	40004	43,18	26,01	26918	20,95	33742	4803	65464	23	7	64585	879
CC Cœur de Saintonge	2344	2,12	22128	1,91	1192	1,29	1,89	1956	2,01	3246		5202	2	1	4829	373
CC du Rouillacais	4646	4,20	13506	1,17	2013	2,17	2,88	2984	2,68	4321		7306	5	1	6737	569
CC Cœur de Charente	730	0,66	0	0,00	130	0,14	0,36	370	0,33	531		902	2	0	831	71
<b>TOTAL</b>	<b>110679</b>	<b>100</b>	<b>1157246</b>	<b>100</b>	<b>92653</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>103500</b>	<b>100</b>	<b>161098</b>	<b>17020</b>	<b>281618</b>	<b>110</b>	<b>27</b>	<b>281617</b>	

103500

161098

## 2- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ENVISAGÉES SUR LES ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DE DÉPENSES ET DES RECETTES EN INVESTISSEMENT

### 2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
ART.	LIBELLÉ	CA 2021	BP 2021	CA 2022	BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté		66567,71		
1641	Emprunts en euros	18425,23	15000	14911,8	16000
16878	Autres dettes – autres organismes et par	3418,88	4000		
2031	Frais d'études				
2032	Limnimètres		42000	1239,72	41000
2118	Autres terrains : AAP ZH têtes de bassins		20000		20000
2118	Autres terrains : Renaturation		3500		3500
2158	Autres installation, matériel et outillage technique	4000,92	3000	428,4	3000
2182	Matériel de transport	18990	34500	9516	
21828	Autres matériels de transport				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5384,66	7000	8606,9	
21838	Autre matériel informatique				4000
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers				2000
2185	Matériel de téléphonie				
2188	Autres immobilisations corporelles				
2315	Installations matériels et outillage tec				
23	Travaux PPG			1572	
2314	Travaux PPG : Phase 1				
2314	Travaux PPG : Phase 2		91808		45904
2314	Travaux PPG : Phase 3		35520		17760
2314	Travaux PPG : Phase 4				15000
	<b>TOTAL</b>	<b>50219,69</b>	<b>322895,71</b>	<b>36274,82</b>	<b>153164,00</b>

**2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT**

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
ART.	LIBELLÉ	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
'001	Excédent d'investissement reporté				
10222	FCTVA			1896,21	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	79754,42	66567,71	23295,61	
13	Subventions d'investissement reçues	2620,45			
13..	Subventions d'investissement Limmimètres		21000,00		21000
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 1		14250,00	5134,32	
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 2		19573,00		7829
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 3		10688,00		4275
13..	Subvention investissement Département 16 : Phase 4				3000
16	Emprunts et dettes assimilées				
021	Virement de la section de fonctionnement		168817		84060
272	Titres immobilisés (droits de créance)	272,57			
28	Amortissements	24031,06	22000	25973,23	33000
<b>TOTAL</b>		<b>106678,50</b>	<b>322895,71</b>	<b>56299,37</b>	<b>153164,00</b>

Concernant le pourcentage de réalisation de nos phases de travaux :

- La Phase 1 de la DIG sera clôturée à 74 % de taux de réalisation.
- La Phase 2 de la DIG est à 33 % de taux de réalisation au 31/12/2022
- La Phase 3 est à 48 % de taux de réalisation au 31/12/2022.
- Les phase 2 & 3 se poursuivent sur l'année 2023 avec le lancement de la Phase 4.

Le budget 2023 sera toujours présenté aux délégués du Comité Syndical avec la déclinaison des phases mise en place en 2021 permettant une traçabilité de la réalisation de chaque phases tous les ans.

L'excédent que présente l'EPAGE SYMBA au fil des ans est un réel atout afin d'être réactif aux appels à projets et aux développements d'opérations.

## Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2023	35 507,34	15 549,92	1 470,31	0,00	(+) 0,00	17 020,23	19 957,42
2024	19 957,42	12 225,15	804,71	0,00	(+) 0,00	13 029,86	7 732,27
2025	7 732,27	3 406,60	297,52	0,00	(+) 0,00	3 704,12	4 325,67
2026	4 325,67	1 388,32	164,81	0,00	(+) 0,00	1 553,13	2 937,35
2027	2 937,35	1 441,22	111,91	0,00	(+) 0,00	1 553,13	1 496,13
2028	1 496,13	1 496,13	57,00	0,00	(+) 0,00	1 553,13	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>35 507,34</b>	<b>2 906,26</b>	<b>0,00</b>		<b>38 413,60</b>	
<b>Total</b>		<b>35 507,34</b>	<b>2 906,26</b>	<b>0,00</b>		<b>38 413,60</b>	

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt trois, le 16 janvier 2023 à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	06/01/2023	Membres en exercice	27
Date de séance	16/01/2023	Membres présents	27
		Membres votants	26

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
LALAIZON	Michel
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
GOURMAUD	Aurélie
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
PENICAUT	Pierre-Yves
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
GUINET	Claude

EXCUSÉS	
FOUCHER*	Alain
FABRE	Paul
VERNON	Christine
ROUSSEAU	Davy
MERCIER*	Dominique
FUSEAU	Alexandre
FORTIN*	Christophe
RICHEBOURG	Pascal
ANDRE	Mireille
EHLINGER	François
TAPON*	Renaud
JAROSZ*	Jean-Robert
LACROIX	Frédéric
BORDET	Francis
MAJEAU	Stéphane
CHENU	Francine
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
PERRON Alice	Directrice
CADIEU Margot	Technicienne IZH
COUPRIE Karine (visio)	Responsable administrative
LOIZEAU Clément	Technicien Rivières

\* Pouvoir

M. FOUCHER Alain a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard  
M. MERCIER Dominique a donné pouvoir à M. CHASSERIEAU Philippe  
M. FORTIN Christophe a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Pierre  
M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. AUTRET Michel  
M. TAPON Renaud a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane  
M. JAROSZ Jean-Robert a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Philippe CHASSERIEAU

**OBJET** : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que l'EPAGE SYMBA est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, **aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2023 et les budgets à venir sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).**

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

**M. BARUSSEAU Fabrice**



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt trois, le 16 janvier 2023 à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	06/01/2023	Membres en exercice	27
Date de séance	16/01/2023	Membres présents	27
		Membres votants	26

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
LALAIZON	Michel
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
GOURMAUD	Aurélié
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
PENICAUT	Pierre-Yves
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
GUINET	Claude

EXCUSÉS	
FOUCHER*	Alain
FABRE	Paul
VERNON	Christine
ROUSSEAU	Davy
MERCIER*	Dominique
FUSEAU	Alexandre
FORTIN*	Christophe
RICHEBOURG	Pascal
ANDRE	Mireille
EHLINGER	François
TAPON*	Renaud
JAROSZ*	Jean-Robert
LACROIX	Frédéric
BORDET	Francis
MAJEAU	Stéphane
CHENU	Francine
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
PERRON Alice	Directrice
CADIEU Margot	Technicienne IZH
COUPRIE Karine (visio)	Responsable administrative
LOIZEAU Clément	Technicien Rivières

\* Pouvoir

M. FOUCHER Alain a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard  
M. MERCIER Dominique a donné pouvoir à M. CHASSERIEAU Philippe  
M. FORTIN Christophe a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Pierre  
M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. AUTRET Michel  
M. TAPON Renaud a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane  
M. JAROSZ Jean-Robert a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Philippe CHASSERIEAU

**OBJET** : Travaux et maîtrise d'œuvre phase 4 de la DIG

Monsieur le Président expose au Comité syndical les travaux inscrits dans la phase 4 du Programme Pluriannuel de Gestion s'élèvent à un montant de 479 118 €, inclus 110 000€ moulin de JAVREZAC en lieu et place de l'opération inscrite dans la phase 2.

**AR Prefecture**

017-251710315-20230116-2023JANV1603-DE

Reçu le 19/01/2023

Le montant des études réalisées en régie (maîtrise d'œuvre et animation des opérations) sont estimés à un montant de 48425€.

Monsieur le Président invite le Comité syndical à se prononcer sur cette phase de travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de cette phase de travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- sollicite des aides auprès de :
  - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
  - la Région Nouvelle Aquitaine ;
  - le Département de la Charente-Maritime ;
  - le Département de la Charente ;
  - tout autre partenaire financier.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Les crédits seront inscrits au budget principal 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

**M. BARUSSEAU Fabrice**



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mille vingt trois, le 16 janvier 2023 à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Fabrice BARUSSEAU

Date de convocation	06/01/2023	Membres en exercice	27
Date de séance	16/01/2023	Membres présents	27
		Membres votants	26

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
LALAIZON	Michel
CROIZET	Jacky
HILLAIRET	Jérôme
GOURMAUD	Aurélie
ROCHE	Jean
CDA SAINTES	
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
PENICAUT	Pierre-Yves
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
GRAVELLE	Jean-Luc
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
GUINET	Claude

EXCUSÉS	
FOUCHER*	Alain
FABRE	Paul
VERNON	Christine
ROUSSEAU	Davy
MERCIER*	Dominique
FUSEAU	Alexandre
FORTIN*	Christophe
RICHEBOURG	Pascal
ANDRE	Mireille
EHLINGER	François
TAPON*	Renaud
JAROSZ*	Jean-Robert
LACROIX	Frédéric
BORDET	Francis
MAJEAU	Stéphane
CHENU	Francine
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS	
PERRON Alice	Directrice
CADIEU Margot	Technicienne IZH
COUPRIE Karine (visio)	Responsable administrative
LOIZEAU Clément	Technicien Rivières

\* Pouvoir

M. FOUCHER Alain a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard  
M. MERCIER Dominique a donné pouvoir à M. CHASSERIEAU Philippe  
M. FORTIN Christophe a donné pouvoir à M. LAMBERT Jean-Pierre  
M. LAMBERT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. AUTRET Michel  
M. TAPON Renaud a donné pouvoir à M. TAILLASSON Stéphane  
M. JAROSZ Jean-Robert a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe CHASSERIEAU

**OBJET :** Adhésion au groupement de commandes pour l'instrumentation et la réalisation de prestations hydrométriques sur le bassin de la Charente et de ses affluents

Pour faciliter les démarches administratives, techniques et permettre des économies d'échelle, l'EPTB Charente propose aux collectivités et établissements publics locaux de s'inscrire dans un groupement de commandes pour l'instrumentation hydrométrique du bassin de la Charente et de ses affluents.

Les commandes réalisées auront pour objet de :

- compléter les équipements :
  - limnimétriques (échelles) permettant des mesures de hauteurs d'eau dans les rivières et de débits instantanés afin de pouvoir estimer ou reconstituer les flux de nutriments et polluants au niveau de l'ensemble des stations de suivi plancher de la qualité de l'eau sur le secteur fluvial du SAGE Charente ;
  - piézométriques permettant des mesures de hauteurs d'eau dans les nappes souterraines ;
  - d'enregistrement, de stockage et/ou de télétransmission des données limnimétriques et piézométriques recueillies ;
- réaliser des jaugeages en rivière permettant de mesurer un débit instantané correspondant à une hauteur d'eau lue sur une échelle limnimétrique installée ;
- déterminer et contrôler des courbes de tarage établies au niveau de chaque échelle et établissant une relation mathématique propre entre la hauteur d'eau lue et le débit instantané.

En conséquence, il est proposé au conseil syndical/conseil communautaire d'adhérer au groupement de commandes formé par l'EPTB Charente et d'autres collectivités / établissements publics du bassin versant de la Charente, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

L'EPTB Charente assurera la fonction de coordonnateur du groupement et sera donc chargé de la passation et l'exécution du marché. Les frais de l'EPTB Charente liés à la gestion administrative et technique du groupement de commandes sont répartis à part égale entre les membres du groupement de commandes. Pour les adhérents à l'EPTB Charente, ces frais sont intégralement pris en charge par l'EPTB. Chaque membre du groupement, pourra décider l'activation de bons de commandes pour l'exécution de la prestation.

L'instrumentation et la réalisation de prestations hydrométriques sur le bassin de la Charente et de ses affluents en lien avec le suivi qualité (installation d'échelles limnimétriques, réalisation de jaugeages, établissement et contrôle de courbes de tarage en lien avec des stations de suivi de la qualité des eaux) est éligible au financement à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'EPAGE SYMBA s'engage à :

- Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, tels que défini dans la convention de groupement de commande ;
- Inscire les crédits nécessaires à ses besoins au budget de son entité ;
- A confirmer les besoins réels par écrit au coordonnateur au regard du bordereau des prix, *a minima* 21 jours en amont de la réalisation des prestations correspondant à leurs besoins.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur l'instrumentation et la réalisation de prestations hydrométriques sur le bassin de la Charente et de ses affluents,
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et la désignation de l'EPTB Charente comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- Autorise *Madame/Monsieur le Président* à signer la convention ainsi que tous les documents afférents,
- Inscire les crédits nécessaires à ses besoins au budget,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

M. BARUSSEAU Fabrice

